



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le mardi 24 septembre 2019

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

**OBJET :** **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE VENDRE UN  
TERRAIN SITUE 5 IMPASSE CADENEL, CADASTRE SECTION BB N°  
299 A MADAME FATTINELLI**

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	
PARDO Bernard	
KADRI Zahia	
PARLANI René .....	Absent
IDDIR Chérifa	
TOUAT Didier .....	Procuration
SEMENZIN Véronique .....	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia .....	Procuration jusqu'à la question n° 8
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline .....	Absente
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude .....	Procuration
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine .....	Procuration
RIGAUD Hervé	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
BLANGERO Maryse .....	Absente
LEPOITTEVIN Clément .....	Absent

Nombre total de conseillers : 35

Présents à la séance : 26 jusqu'à la question 8 puis 27

Nombre de pouvoirs : 5 jusqu'à la question 8 puis 4

Absents à la séance : 4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Madame Isabelle FATTINELLI, domiciliée 3 Impasse Cadenel – 13120 GARDANNE s'est portée acquéreur de la parcelle communale cadastrée section BB n° 299, sise 5 Impasse Cadenel, mitoyenne de sa maison.

Par avis en date du 17 janvier 2019, le service France Domaine a estimé la valeur vénale de ce bien à 19 000 €, soit 500 € du m<sup>2</sup> (voir avis ci-annexé).

Madame Isabelle FATTINELLI a, par courrier en date du 12 juillet 2019, proposé à la ville d'acquérir ce bien pour une somme de 15 000 €, soit 395 € du m<sup>2</sup>.

Cette parcelle, enclavée entre diverses propriétés, et notamment celle de Madame Isabelle FATTINELLI, est difficile d'entretien et ne présente aucun intérêt patrimonial pour la ville.

Aussi, je vous propose de m'autoriser à signer dans un premier temps, une promesse de vente sous conditions suspensives notamment d'obtention de prêts, puis l'acte notarié.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

#### DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** De vendre à Madame Isabelle FATTINELLI, domiciliée 3 Impasse Cadenel – 13120 GARDANNE, la parcelle communale cadastrée section BB n° 299, située 5, impasse Cadenel, d'une superficie de 38 m<sup>2</sup>.

**ARTICLE 2 :** Que cette vente se fera au prix de 15 000 € (quinze mille euros) conformément à la proposition de Madame Isabelle FATTINELLI (voir son courrier du 12 juillet 2019 ci-joint).

**ARTICLE 3 :** Que l'avis des Domaines du 17 janvier 2019, restera ci-annexé.

**ARTICLE 4 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse unilatérale de vente sous conditions suspensives d'obtention des prêts, puis l'acte définitif de vente devant Maître Magali RAYNAUD de l'Office Notarial EXCEN Notaires Conseils à Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférent.

**ARTICLE 5 :** Que les frais d'acte notarié seront à la charge de Madame Isabelle FATTINELLI.

**ARTICLE 6 :** Que la recette sera versée au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**  
SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 10 OCT. 2019

AFFICHÉE LE : 10 OCT. 2019

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 10 OCT. 2019